



### **Réunion Visio FSU – JM Blanquer le 29 avril 2020**

Le ministre a a présenté l'état des réflexions en distinguant trois points à savoir le cadre sanitaire, l'organisation de l'accueil et le cadre pédagogique.

Pour la FSU, les éléments positifs de cette audience consistent dans la confirmation de l'existence d'un protocole normatif qui sera diffusé le 1er mai, du maintien à domicile des personnels vulnérables ou ayant des personnes vulnérables dans leur entourage et de l'annonce qu'il n'y aura pas de double mission (avec en gros le principe : enseignants maintenus à domicile s'occupent des élèves restés à domicile, enseignants à l'école s'occupent des élèves à l'école, mais note FSU : c'est encore très confus en termes opérationnels, on voit mal comment va se faire l'adéquation...).

Rien sur la rentrée des équipes, savoir qui contrôle les mesures sanitaires et décide de l'ouverture ou non, rien sur les mesures pour septembre, pas de clarification des objectifs de la réouverture

FSU : en réponse aux propos qui tendaient à nous prêter une posture de « conflictualité » entendue dans les media et dans nos expressions, nous avons fermement rappelé au ministre que nous sommes tout autant attachés au service public d'éducation, et toutes nos interventions consistent à dire qu'il faut organiser les choses pour pour préserver la santé et la sécurité maximales, on ne dit pas qu'il ne faut pas rouvrir car on croit à l'école, au service public d'éducation, mais on a des inquiétudes fortes et légitimes sur les *conditions* de cette réouverture, cf avis du conseil scientifique qui dit qu'il ne faut pas ouvrir. Par ailleurs, nous l'avons repris sur le fait qu'il nous aurait largement consulté et entendu, pour la reprise différenciée par exemple nous avons appris des dates de rentrée par classe annoncées devant les parlementaires mardi et finalement écoles le 11 mai puis 6° 5° le 18 si département « vert » puis seulement après les autres niveaux : on l'a appris dans le discours du PM.

Globalement, la délégation FSU a eu le sentiment d'un ministère qui ne renoncera pas à la date du 11 mai, ne parlant même plus d'une pré-rentrée pour les équipes éducatives. Dans le 1° degré, entre les classes réintégrant l'école et les publics prioritaires, le ministre veut afficher 1,5 million d'élèves accueillis mais considère que dans les faits on ne rentrera effectivement qu'en juin. Il concède que l'effectif de 15 en maternelle reste à préciser. Il annonce le 7 mai comme une date butoir de confirmation aux parents alors qu'aucune réflexion n'existe sur une procédure de validation de la conformité avec le protocole. La consultation obligatoire du conseil d'école, voire le passage d'une commission de sécurité n'ont pas été envisagé ; la décision relevant du maire et du directeur. Nous avons dénoncé les lourdes responsabilités que le ministère fait peser sur les directeurs et directrices d'école qui sont responsables de la sécurité dans les écoles. Il s'agit clairement d'accorder un calendrier de reprise pour assurer une date de retour arbitrairement définie par le président de la république. Or, un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales et le temps nécessaire pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus afin de le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école.

En matière pédagogique nous avons dénoncé la poursuite d'une politique éducative verticale, refusant que la circulaire DGESCO puisse laisser croire un instant que l'on pourra remettre les élèves « à niveau » en l'espace de quelques semaines et démarrer la rentrée comme si de rien n'était.

Protocole sanitaire : demande forte d'un protocole opposable, un doc circule déjà. Un projet a déjà circulé en fin d'après-midi amenant le ministre à le diffuser en soirée aux membres du CHSCT suite à notre intervention.

Ce protocole, selon le ministre, s'appuie sur l'avis du Conseil scientifique et attend le visa du ministre de la Santé. Il sera soumis aux associations d'élus dans la journée. Il rappelle l'obligation de mettre du savon à disposition dans toutes les écoles. Le gel hydroalcoolique n'est pas recommandé dans le 1er degré. Le port du masque sera obligatoire pour les enseignants, les personnels, et les élèves en collège et lycée. Les masques seront fournis par l'institution sans indication de nombre et là où il n'y en aura pas le 11 mai, les établissements ne seront pas ouverts. Ces masques seront également fournis pour des cas particuliers d'enfants.

Il sera fait un usage rationnel des tests : pas de dépistage mais automatique si un élève ou un adulte montre des signes symptomatiques. Si le test est positif tous les contacts seront testés pour mettre en confinement les sujets positifs et casser la chaîne de transmission. Selon la situation cela peut donner lieu à fermeture d'une classe voire d'une école ou d'un établissement. Le ministre n'exclut pas de revenir sur une décision d'ouverture d'une école selon le principe de réversibilité.

Si le protocole ne peut être respecté l'école ou l'établissement n'ouvrira pas.

Le ministre a par ailleurs dit qu'il n'y avait pas d'autre solution que de dire que « pas d'obligation scolaire », il y aurait eu des protestations fortes. Sur les annonces devant les parlementaires, c'était des hypothèses et présenté comme tel.

Pour la reprise, le ministre donne un exemple : on peut démarrer la 1ère semaine avec les GS, les CP et les CM2 puis les autres classes la semaine suivante. Puis, en fonctionnement « normal », une organisation qui peut être par journées (par exemple les CE1 et les CM1 le lundi et le jeudi, les CP les mardis et vendredi, etc) (note FSU : difficile de voir comment cela peut fonctionner). Au-delà de ces choix locaux, des priorités seront définies : élèves porteurs de handicap, élèves en difficulté, enfants des personnels indispensables, les fratries ... Le ministre prenant soin de dire qu'on ne refusera pas des familles ! Il n'y a pas de référence à des effectifs maximaux, le ministre parle de demi-classes. Il ne sera pas préconisé de fonctionner en demi-journées.

Le ministre : « Le protocole est très précis, il va très loin, vous l'avez ce soir et on veut le rendre public après demain, le doc qui circule est un doc de travail, il s'est éparpillé dans la nature et on attend la position du ministre de la santé sur la doctrine sanitaire EN, mais on prendra en compte vos observations. »

FSU est intervenue aussi :

Sur le volontariat des familles et sur les petits groupes : cela ne peut pas être laissé à l'appréciation des équipes, ni directeur d'école ni chef d'étab : dire clairement les choses parce que sur le principe, ce n'est pas aux fonctionnaires de décider qui peut venir ou pas, les directeurs d'école et les chefs d'établissement craignent déjà cette possible situation de pression, qui pourrait les amener à augmenter le nombre d'enfants à accueillir : dire dans quel cadre, comment on fait les groupes, etc

Sur les différences de rythme dans la rentrée, nous ne méconnaissons pas la nécessité de la reprise économique, mais l'assumer, pour les écoles ou par exemple au collège 6° / 3° avait une cohérence de cycles, mais là la seule cohérence ce sont les élèves qui ne peuvent pas se garder seuls.

Un besoin de redéfinir les objectifs de la période qui s'ouvre maintenant : enseignement à distance doit continuer mais besoin d'objectifs pédagogiques clairs, et absolue opposition au double travail distance / présence.

Les adjoints-gestionnaires ayant en charge la gestion matérielle des EPLE, la sécurité des locaux et le respect des règles d'hygiène soulignent encore l'impréparation et l'absence de visibilité pour préparer toute réouverture au public 2020. Pour l'instant l'écrasante majorité des collectivités territoriales de rattachement (les départements pour les collèges et les régions pour les lycées) n'a pas fait montre de la capacité d'assurer la désinfection des locaux compte-tenu de la réalité des effectifs d'agents territoriaux mobilisables. Il n'est pas raisonnable de demander à des gestionnaires de pousser à la mise en danger des personnels techniques.

Dans la situation, le sentiment est que les gestionnaires comme les Perdrix ont dû se débrouiller sans véritable pilotage des missions par les services déconcentrés qui pour beaucoup ne donnent aucune consigne sinon des généralités. Aujourd'hui, aucune formation pour organiser un fonctionnement matériel des EPLE avec les contraintes liées au covid 19 n'est par exemple annoncée. Et la pénurie voire l'absence de moyens, aussi bien en subventions qu'en fournitures en produits et matériels de désinfection adaptés. Par exemple, il est inenvisageable en l'état d'assurer la restauration collective dans les EPLE ou de procéder à une désinfection ou un nettoyage des locaux deux fois par jour (en cas de changement de groupe en présentiel dans une même journée par exemple). Et vu la confusion, il n'est pas raisonnable de dire le 18 mai... Il faut entrer par les conditions. En outre, dans une situation où les moyens manquent, qui est responsable de quoi ?

Intervention sur la voie pro : demande de clarification rapide sur les conditions d'examen, commissions d'harmonisation, jury. Demande d'un parole plus ferme sur l'annulation des stages des jeunes qui ne doivent pas se tenir en juin (remontée du recteur de Besançon qui en autorise). Problématique concerne aussi l'enseignement agricole. L'annonce que les ateliers industriels seraient les premiers ré-ouverts est une très mauvaise idée car ce sont les plus compliqués à sécuriser d'un point de vue sanitaire. Nécessité d'anticiper la rentrée de septembre qui sera toujours impactée par la crise sanitaire mais aussi par les effets de la crise économiques sur les jeunes. Les stagiaires, intérimaires, apprentis seront les premiers licenciés donc comment l'éducation nationale prend ses responsabilités pour sécuriser les parcours scolaires ? Le ministre annonce des GT voie pro sur cette question.

Intervention sur les spécificités de l'EPS : installations sportives, vestiaires, pratique avec des masques, le CAPEPS, etc.

Demande globale, pour tous les niveaux, de clarification sur ce que seront les conditions l'an prochain : aménagement des programmes, abondement en postes.

Le ministre a rappelé qu'il ne s'agit pas de finir les programmes. Il indique qu'une « circulaire de reprise » émanant de la dgesc rappellera pour chaque niveau le cadre de ce qui sera attendu en fin d'année. Nous n'avons pas eu le temps de relancer le ministre sur les concours, internes ou externes, mais cela avait fait l'objet d'échanges avec la DGRH.

Intervention sur le rôle des infirmier-es scolaires (toutes les demandes du SNICS qui ont été résumées à grands traits lors de cette visio sont à retrouver en particulier ici : <http://www.snics.org/home/coronavirus>)

Intervention sur les assistant-es sociaux-les :

-rappel qu'en tant qu'assistante sociale, nous considérons qu'un élève est d'abord un enfant et les personnels des êtres humains qui ont du faire face à une crise sans précédent avec toutes les angoisses développées pendant cette période. Avant de reprendre le chemin de l'école, il nous faut un SAS où nous allons devoir enfant et adulte apprendre à vivre déconfiné avec les contraintes d'une pandémie.

Il nous apparaît indispensable de préciser que cette réouverture des écoles doit laisser un temps collectif permettant à chacun de dresser le bilan de la période tant pour les personnels que pour les élèves. Les équipes pluriprofessionnelles, dont les personnels sociaux, seront présents au mieux pour recueillir la parole des élèves, les difficultés des familles et les accompagner tant pour mieux appréhender la façon dont ce confinement a été vécu, que pour apprendre à vivre au mieux avec les nouvelles modalités liées à ce virus. Il en est de même pour les services sociaux qui accompagnent les personnels.

La période actuelle a permis de mettre en évidence deux questions majeures concernant la vie des élèves et des personnels en contrat précaire, questions qui existaient déjà au préalable mais dont l'acuité est plus que jamais forte : la précarité économique et notamment alimentaire des familles en premier lieu, précarité souvent amplifiée par l'absence du repas journalier dans les cantines qui est parfois le seul repas complet pour certains.

Les difficultés éducatives et notamment les violences intrafamiliales, avec l'augmentation importante des appels au 119. Sur ces deux sujets, l'école joue en temps normal un rôle important et notamment à travers l'action quotidienne de ses personnels sociaux. La crise sanitaire amplifie la précarité des élèves. Le confinement est source de difficultés familiales pour nombre d'enfants et d'adultes. Les collègues doivent pour le moment faire face aux difficultés rencontrées par les élèves et les personnels avec des moyens technologiques réduits et avec des partenaires extérieures en grande difficulté de fonctionnement. Par conséquent, le retour à l'école verra l'irruption forte de nombreuses situations d'élèves et de personnels pour lesquels il faudra mener un accompagnement social important. Les personnels sociaux sont formés pour cela et leur connaissance fine de notre institution scolaire mais aussi de l'ensemble du réseau partenarial est un atout certain.

Pour autant, nous vous faisons déjà part avant cette crise de l'impossibilité de mener à bien l'ensemble de ces accompagnements du fait du rapport bien trop grand entre le nombre d'assistant.e.s de service social, le nombre d'élèves et le nombre des personnels.

Nous avons entendu l'importance de la question sociale exprimée par le gouvernement, c'est même l'une des raisons évoquées conduisant à cette volonté de rouvrir les écoles. Il faut donc aller plus loin sur cette question en prévoyant dès maintenant d'amplifier les moyens des services sociaux tant à court terme (titulariser nos collègues stagiaires et ouvrir plus de postes aux concours des semaines à venir) qu'à moyen terme permettant de mettre une assistante de service social devant chaque élève et chaque personnel qui en exprimera le besoin.

Absence de réponse sur un éventuel « sas entre déconfinement et reprise ». Le ministre a cependant dit qu'il envisageait de donner plus de moyens au service social mais sans préciser la nature et la hauteur de cet engagement. Il dit qu'il avait donné des consignes aux recteurs pour demander de la bienveillance pour tous, que les enfants les plus défavorisés vivaient parfois encore plus que les autres une période difficile avec ce confinement.